



Communauté de communes Ouest-Amiens
PLAN LOCAL D'URBANISME

AILLY SUR SOMME
ARGOEUVES
BELLOY SUR SOMME
BOURDON
BREILLY
CAVILLON
CROUY SAINT PIERRE
FERRIERES
FOURDRINOY
HANGEST SUR SOMME
LA CHAUSSEE TIRANCOURT
LE MESGE
PICQUIGNY
SAINT SAUVEUR
SAISSEVAL
SEUX
SOUES
YZEUX



Agriculture

Profil thématique

Avril 2015



SOMMAIRE

SOMMAIRE	0
INTRODUCTION	2
L'agriculture, composante principale des espaces ruraux	2
L'agriculture, composante structurante du projet territorial	2
Pour une vision globale de l'agriculture sur Le territoire Ouest Amiens	2
1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire du « Ouest Amiens » ?	3
A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)	3
B. Une occupation productive des sols (carte 2).....	3
C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage	5
D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3).....	7
2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?	9
A. Le système d'exploitation (typologie des communes).....	9
B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures	11
C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)	15
3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?	17
A. Des exploitations qui s'agrandissent	17
B. Plus d'une exploitation sur deux en structure individuelle (graphique 10)	Erreur ! Signet non défini.
C. Des chefs d'exploitations, une population vieillissante (graphique 12)	19
D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)	19
E. Des exploitations fondées sur des reprises familiales	21
Les essentiels	23
ZOOM sur... l'agriculture et l'urbanisme.....	24
Des clefs pour le projet.....	25
REGARDS D'ACTEURS.....	26
Des regards différents en fonction des communes	26
Des thématiques récurrentes	26
Table des illustrations.....	27

INTRODUCTION

L'agriculture, composante principale des espaces ruraux 1

De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le PLUi, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre d'un projet global. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions de l'agriculture avec les milieux artificialisés et naturels.

Pour une vision globale de l'agriculture sur Le territoire Ouest Amiens

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, le profil de l'agriculture du territoire Ouest Amiens s'appuie principalement sur des données issues :

- des Recensements Généraux Agricoles (RGA) réalisés depuis 1979, ce qui permet de mieux comprendre l'évolution récente de l'agriculture,
- du Registre Parcellaire Graphique de 2011, surfaces déclarées à la PAC en 2011, ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire,
- de « *l'enquête agricole PLUi CCOA 2015* » réalisée par la Chambre d'agriculture de la Somme en 2015 auprès des exploitations agricoles ayant leur siège au sein du territoire de la communauté de communes Ouest Amiens : 101 exploitations rencontrées (dont 2 exploitants ayant leur siège social d'exploitation à l'extérieur du territoire, mais des bâtiments sur le territoire) sur 121 structures identifiées en théorie dont le siège se trouve sur le territoire (6 non joignables, 2 exploitants qui n'ont ni terres ni bâtiments sur la com. de com., 14 retraités).

¹ Club PLUi

1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire du « Ouest Amiens » ?

Préambule >

Constat et perspectives >

Les « biefs » : terme local désignant des sols d'argile à silex (>30% d'argile), identifiés comme des sols froids avec difficulté de ressuyage.

Les « cranettes » : terme local désignant un sol riche en carbonate de calcium identifié comme des sols à réserve hydrique faible où l'infiltration est rapide.

Limons : sols fertiles sensibles à l'érosion des sols

Oléagineux : plantes cultivées pour leurs graines ou leurs fruits dont on extrait des huiles alimentaires (colza, lin..)

Protéagineux : plantes (soja, féverole, pois, lupin), cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon, qu'on utilise dans l'alimentation du bétail.

Le territoire Ouest Amiens est fortement marqué par la présence des bois et de la vallée de la Somme qui constituent son identité singulière. Cependant, l'identité agricole est en effet centrale tant par l'occupation du sol (66 % du territoire sont des terres cultivées)² que du point de vue de l'occupation des centres bourgs des communes. Si l'agriculture a besoin des terres pour cultiver, elle a également besoin de bâtiments pour stocker du matériel, des productions, mais également pour exercer son activité d'élevage et les loisirs... Elle permet également la mise en valeur des milieux naturels.

A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)

Le territoire de la communauté de communes de l'Ouest Amiens regroupe des **conditions agro-pédologiques moyennes à mauvaises** caractérisées par des sols qui peuvent présenter des contraintes (textures, cailloux et faible réserve en eau). Ainsi, elles restreignent les surfaces emblavées en production végétale à haute valeur ajoutée exigeante en eau (pommes de terre, légumes, ...). Appartenant à la petite région agricole du Plateau Picard Sud pour sa majorité (12 communes) et pour les 6 communes du territoire situé au nord du fleuve Somme à la petite région agricole du Plateau Picard Nord, son **relief est plus accidenté** que le reste du département, lui confère des sols très hétérogènes(bief, cranette) où se développent plus facilement les cultures céréalières et oléo-protéagineuse. Le territoire présente néanmoins sur des surfaces réduites des sols **de limons profonds aux extrémités nord et sud sur les plateaux (Belloy-sur-Somme et Saisseval, Fourdrinoy et Seux).**

B. Une occupation productive des sols (carte 2)

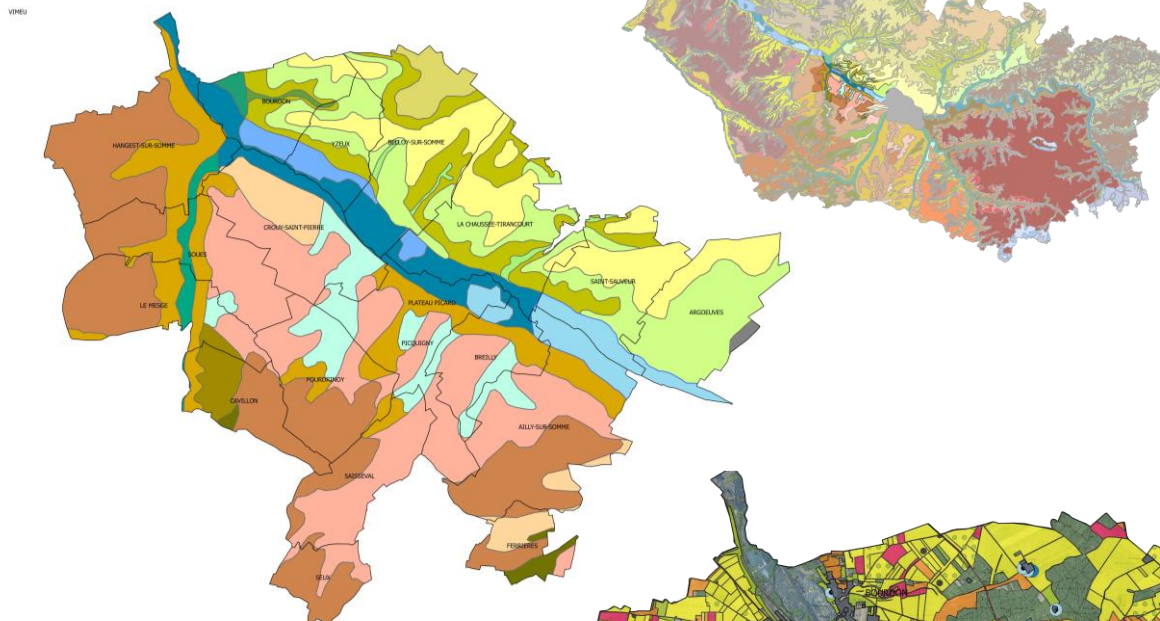
Aujourd'hui plus de **10 505 ha³** sont mis en valeur par l'agriculture. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 75%** comme le département de la Somme). Les cultures industrielles occupent une faible place dans la sole du territoire puisqu'elles couvrent moins de **9 %** de la SAU (ce sont principalement les betteraves sucrières avec 3.6%, les pois de conserve 2.5% et les pommes de terre de consommation 2% concentrées sur une seule exploitation).

Une exploitation a développé la culture de miscanthus (culture principalement destinée à la valorisation énergétique : chaufferie d'Hangest-sur-Somme, animale, et horticole). Les forages sont utilisés en vue de la consommation humaine ou animale (cas de fermes isolées).

² Portrait de Territoire : Ouest Amiens, ADUGA, juin 2011

³ Donnée issue du Registre Parcellaire Graphique anonyme 2011, ce chiffre ne prend donc pas en compte les surfaces des exploitations ne touchant pas l'aide européenne liée à la réforme de la politique agricole commune

Carte 1. Pédopaysages du territoire de « l'Ouest Amiens »

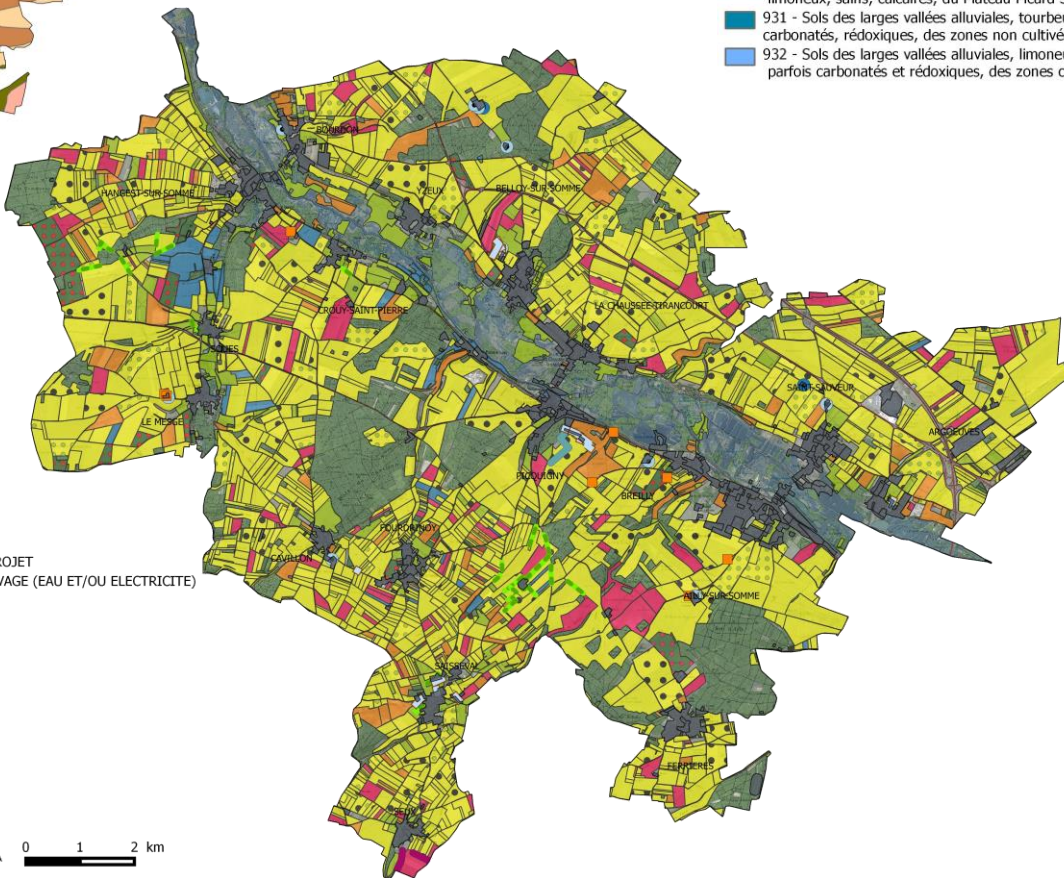


Légende

- 3 - Plans d'eau
- 511 - Sols des plateaux, superficiels, calcaires, sur craie, du Plateau Picard Nord
- 513 - Sols des plateaux, profonds, limoneux à limono-argileux, sains, du Plateau Picard Nord
- 521 - Sols des versants à forte pente, superficiels, sur craie, du Plateau Picard Nord (dont "Larris")
- 522 - Sols des versants longs à pente faible, moyennement profonds, calcaires, du Plateau Picard Nord
- 531 - Sols des vallées humides, à alluvions ou colluvions limoneuses à limono-argileuses, hydromorphes, du Plateau Picard Nord
- 532 - Sols des vallées étroites, à alluvions ou colluvions parfois hydromorphes, du Plateau Picard Nord
- 533 - Sols des vallons secs du Plateau Picard Nord
- 613 - Sols des plateaux et bordures de plateaux, moyennement profonds, limoneux à limono-argileux, sur craie, du Plateau Picard Sud
- 614 - Sols des bordures de plateaux, à pente faible, peu profonds, limoneux, sur craie, du Plateau Picard Sud
- 617 - Sols des plateaux, superficiels à moyennement profonds, limoneux, sur craie, du Plateau Picard Sud
- 621 - Complexe de sols des versants continus à pente moyenne à forte, d'épaisseur variable, du Plateau Picard Sud
- 622 - Sols de versants continus à pente modérée, moyennement profonds, limoneux, du Plateau Picard Sud
- 631 - Sols de vallées et vallons affluents de la Somme, à alluvions hydromorphes, limoneux à limono-argileux, organique, calcaires, du Plateau Picard Sud
- 633 - Sols de vallons et vallées sèches, moyennement profonds à profonds, limoneux, sains, calcaires, du Plateau Picard Sud
- 931 - Sols des larges vallées alluviales, tourbeux, limoneux à limono-argilo-sableux, carbonatés, rédoxiques, des zones non cultivées de la vallée de la Somme
- 932 - Sols des larges vallées alluviales, limoneux, limono-sableux à argilo-limoneux, parfois carbonatés et rédoxiques, des zones cultivées de la vallée de la Somme

Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles

- Aménagements agricoles**
- HAIE
 - RESEAU D'IRRIGATION
 - RESEAU D'IRRIGATION EN PROJET
 - RESEAU ENTERRE POUR ELEVAGE (EAU ET/OU ELECTRICITE)
 - FORAGE (eau potable)
 - FORAGE (Irrigation)
 - PLATEFORME STABILISEE
- Occupation du sol**
- Céréales
 - Oléagineux
 - Protéagineux
 - Mais grain et ensilage
 - Cultures industrielles
 - Fourrage
 - Prairies
 - Gel
 - DIVERS
 - Tache urbaine



Réalisation Chambre d'agriculture de la Somme, Mars 2015
Sources : RPG 2011, enquêtes agricoles CCOA 2015, Scan 25 Copright, tache urbaine ADUGA

C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage

La surface moyenne par exploitation est de 92,42ha selon « l'enquête agricole PLUi CCOA 2015 » la fourchette étant très large : surface maximum de 340 ha, surface minimum nulle, avec la présence d'une pisciculture (la production est destinée au commerce de gros). En 2010, la surface agricole moyenne dans la communauté de communes Ouest Amiens avoisinait les **88 ha** (selon le RGA 2010) Cette surface était comparable à celle du département qui était de 87 ha (RGA 2010). (graphique 1, tableau 1)

La surface agricole totale de la communauté de communes varie en fonction des sources de données. Le Recensement général agricole, qui permet une comparaison entre les années 1979 et 2010, prend en compte les surfaces agricoles cultivées par les structures dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Il prend donc en compte **des surfaces extérieures au territoire**.

Les fluctuations observées entre 1979 et 2010 (cf. tableau 1) ne peuvent donc pas être interprétées comme une perte de foncier agricole entre 1979 et 2000 et une augmentation du foncier agricole entre 2000 et 2010, par contre cela tend à démontrer qu'un certain nombre d'exploitations a été repris par des exploitations extérieures au territoire de la communauté de communes de l'Ouest Amiens.

Toutes les terres cultivées bénéficient d'une **situation foncière stable (graphique 2)**. Les terres sont exploitées soit en faire valoir direct, soit en fermage.

L'importance du type de faire valoir est difficile à évaluer en raison de la présence des structures juridiques : ces structures n'ont pas de foncier en propriété mais les propriétaires exploitants ou les locataires des terres mettent les terres à la disposition des structures.

Le RGA de 1979 à 2000 montre une augmentation significative des surfaces exploitées en fermage (à noter la présence de secret statistique pour cette donnée pour 3 communes, ce qui peut fausser les résultats obtenus et explique l'évolution entre 1979 et 2010).

Aucune évolution significative est constatée : **près de 25% des terres cultivées sont en faire valoir direct**. Ces données sont similaires à celles de l'ensemble du département. Les agriculteurs ne maîtrisent qu'un quart des surfaces qu'ils exploitent. (graphique 3)

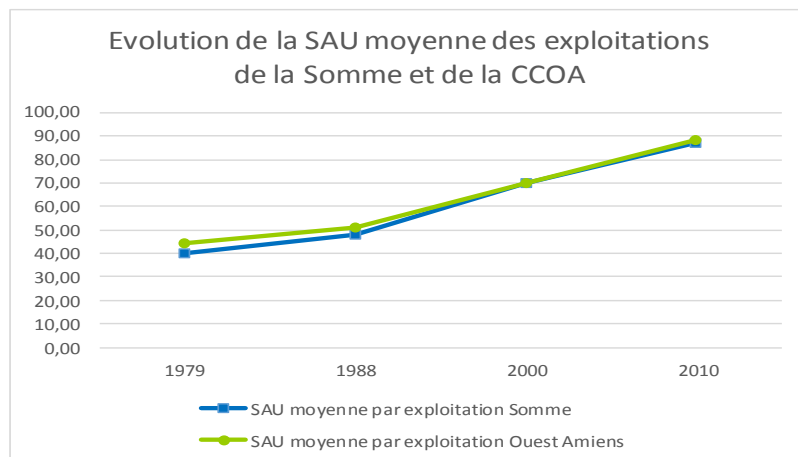
■ **88 ha de surface moyenne**

■ **73% de terres en fermage**

Faire-valoir direct : propriété

Fermage : location

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations entre le département et le territoire de l'Ouest Amiens

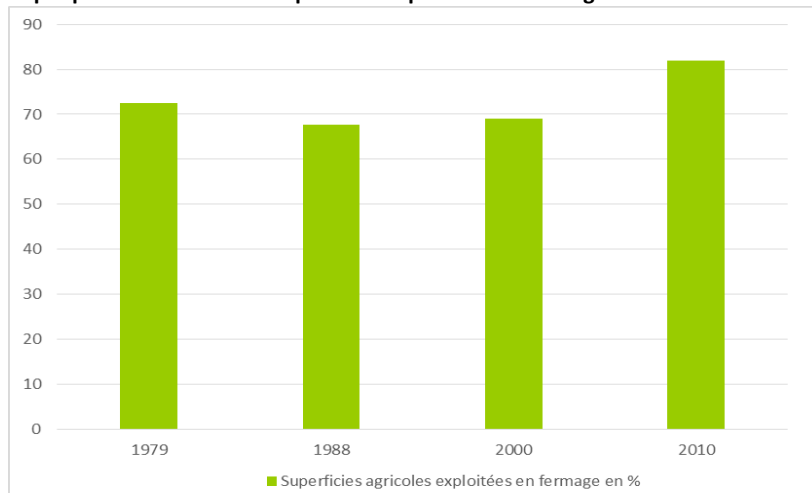


Sources : RGA

Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données

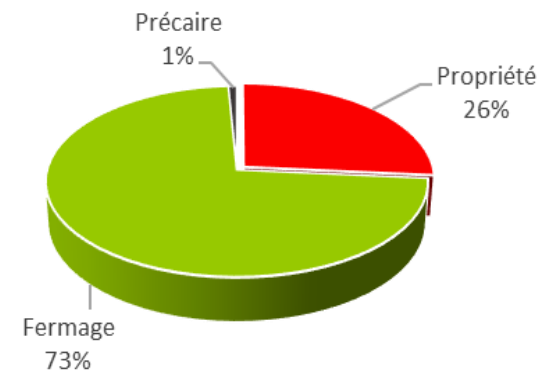
Type de surface	Définition	Valeur pour la CCOA			
		Année 1979	Année 1988	Année 2000	Année 2010
Surface de la CCOA (source RGA)	Superficie totale de la communauté de communes	15 737ha			
SAU CCOA (source RGA)	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire même si les parcelles concernées sont en dehors du territoire. (Ces surfaces peuvent comprendre des jardins familiaux et des exploitations « non professionnelles » et ne prennent pas en compte les communes sans siège d'exploitation)	10 667	9 999	10 436	10 505
SAU CCOA (RPG 2011, SIG)	Surface calculée par logiciel de cartographie à partir des surfaces déclarées à la PAC en 2011 par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCBH	11 852ha			
SAU issue de « l'enquête agricole PLUi CCOA 2015 »	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire. Les parcelles concernées peuvent être en dehors du territoire.	9 249ha			

Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage dans l'Ouest Amiens



Sources : RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 3. Mode de faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés



Source « enquête agricole PLUi CCOA 2015 »

D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3)

Suite à « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 », le territoire regroupe :

- **107 sièges d'exploitations répartis sur 18 communes, 1 commune n'en comportant aucun**, soit environ 6 exploitations par commune
- **605 bâtiments agricoles**, qui représentent une surface cumulée d'environ **20 ha**.

Dans l'Ouest Amiénois, la concentration des bâtiments agricoles dans les centres bourgs est encore une réalité. Ils sont parfois regroupés à proximité de la commune (Cavillon, Argoeuves, Fourdrinoy, Seux). Il existe quelques fermes isolées (Ferme d'Anjou, Ferme du Toulay, Ferme de Saint Accart, Ferme de Bachimont, Ferme des Bacquets, Chalets des longs champs...). L'importance du trafic routier (lié aux zones industrielles) a contraint certaines exploitations à délocaliser leur bâtiment matériel afin de faciliter la circulation des engins agricoles (exemple Saint Sauveur).

40% du bâti agricole est consacré à l'activité d'élevage et près d'un tiers au stockage du matériel. Moins de **5% du bâti agricole sert au stockage des productions**. Assez peu de bâtiments ont été signalés comme pouvant changer de destination (gîtes, chambres d'hôtes, locatifs...). Plus de 22% des bâtiments ont été identifiés comme dépendances (stockage de petits matériels, débarras, garages...) car leur taille n'est plus adaptée à l'activité agricole. Le changement de destination n'est pas envisagé aujourd'hui mais la question de la fonctionnalité se pose.

Les exploitants agricoles rencontrés au cours du diagnostic ont de nombreux projets (47% des exploitants ont au moins un projet). En majorité, il s'agit des bâtiments de stockage pour le matériel (29 projets) ou la production (20 projets : céréales, ...) mais aussi de 23 bâtiments d'élevage (projets dont 15 en lait et 6 en bovins « viande », 2 en élevage porcin). Concernant les éleveurs laitiers, la majorité attend l'arrêt des quotas laitiers européens en 2015, et le nouveau mode de fonctionnement qu'il entrainera, pour développer leur atelier lait et prévoir des extensions de bâtiments.

Ce qu'il faut retenir...

Le territoire de l'Ouest Amiens présente des **conditions agro-pédologiques favorables aux céréales et oléo-protéagineux**. Les sols sont variables, limoneux à **limono-argileux (sols de plateaux et de pente)**. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 75%)**. On dénombre **107 sièges d'exploitations**. La surface moyenne cultivée par exploitation est de **88 ha, quasi identique à la moyenne départementale**. Les exploitants agricoles bénéficient d'une **situation foncière stable**. **Près de 25% des terres cultivées sont en faire valoir direct**. **Le bâti agricole est encore fortement regroupé dans les bourgs**. **Les zones industrielles et le trafic routier qu'elles génèrent, ont conduit certains exploitants à construire à l'extérieur des bourgs pour faciliter la circulation des engins agricoles (Saint Sauveur)**.

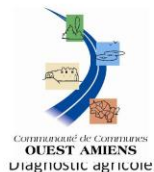
Bovins à l'engrais : bovins engraisés pour la viande.

Elevage avicole : élevage de volaille

■ **121 sièges d'exploitation**

■ **605 bâtiments agricoles**

Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Communauté de communes Ouest Amiens

Enquête agricole PLUi CCOA

Les sièges d'exploitations, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles

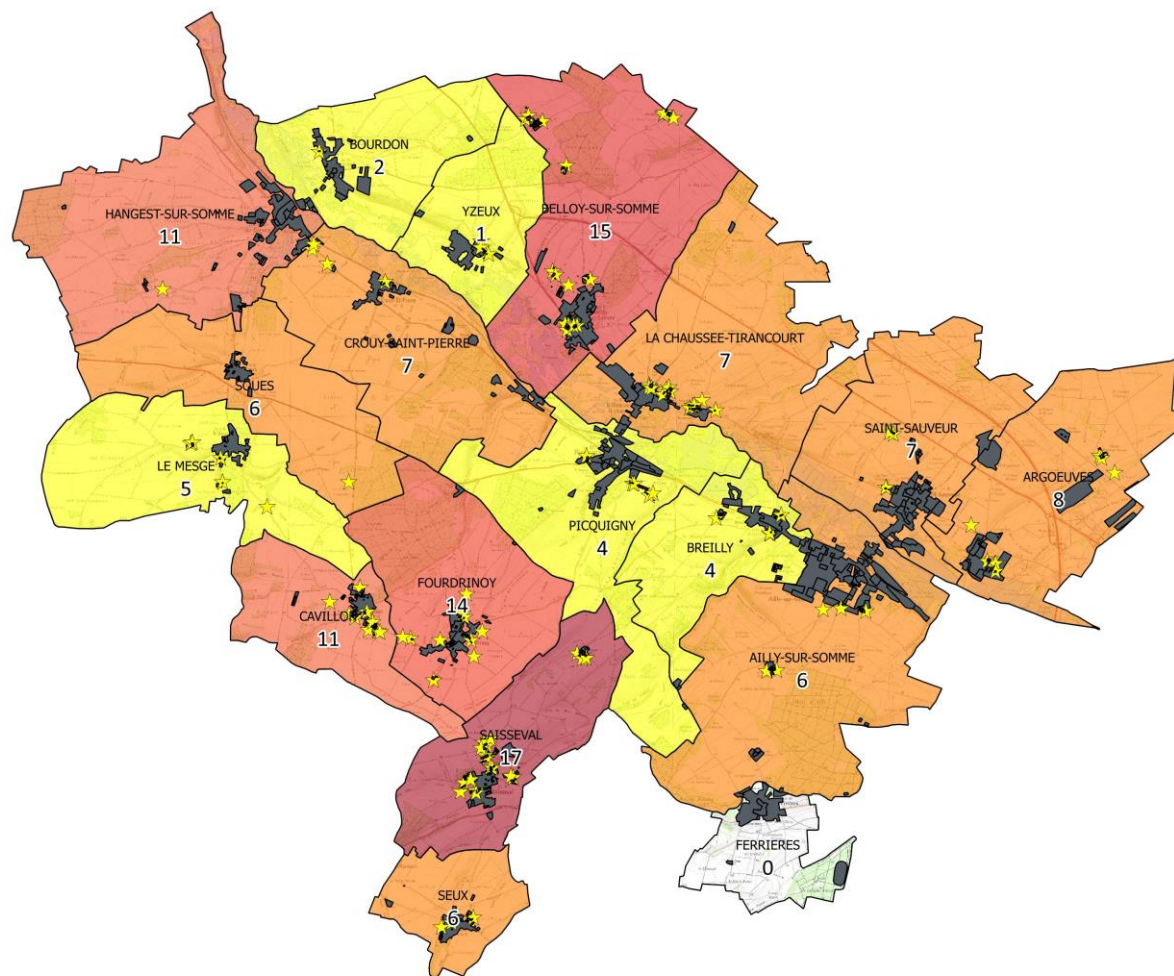
Légende

Nombre d'exploitations par communes

- sans exploitation
- moins de 5 exploitations
- de 6 à 10 exploitations
- de 10 à 15 exploitations
- plus de 15 exploitations
- Projets
- Urbanisation
- Communes de la CCOA



réalisation : Chambre d'agriculture de la Somme
sources : Enquêtes agricoles CCOA 2015, ADUGA, CCOA, SCAN 25 copiright



2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?

Préambule >

La Somme se positionne parmi les premiers départements pour de nombreuses productions. L'agriculture trouve sa force dans la diversité des productions et la performance de ses exploitations au service d'une filière agroalimentaire dynamique.

Constat et perspectives >

A. Le système d'exploitation (typologie des communes)

Les orientations technico-économiques dominantes⁴ au sein de chaque commune montrent 3 grands types sur le territoire De l'Ouest Amiens (carte 4) :

- « Grandes cultures de type général » (6 communes),
- « Céréales et oléo-protéagineux » (3 communes),
- « Polycultures et poly-élevages » (8 communes).

Cependant, ces orientations révèlent le poids économique des productions par commune mais ne livrent pas une information complète sur la présence ou l'absence d'élevage. Il est donc possible de retrouver sur certaines communes des élevages laitiers, des élevages de bovins à l'engrais, des élevages de porcs, des élevages avicoles... qui cependant ne représentent pas un poids économique suffisant pour apparaître dans la typologie de la commune. Il est toutefois important de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

⁴ OTEX, RGA 2010

Carte 4. Orientation technico-économique des communes

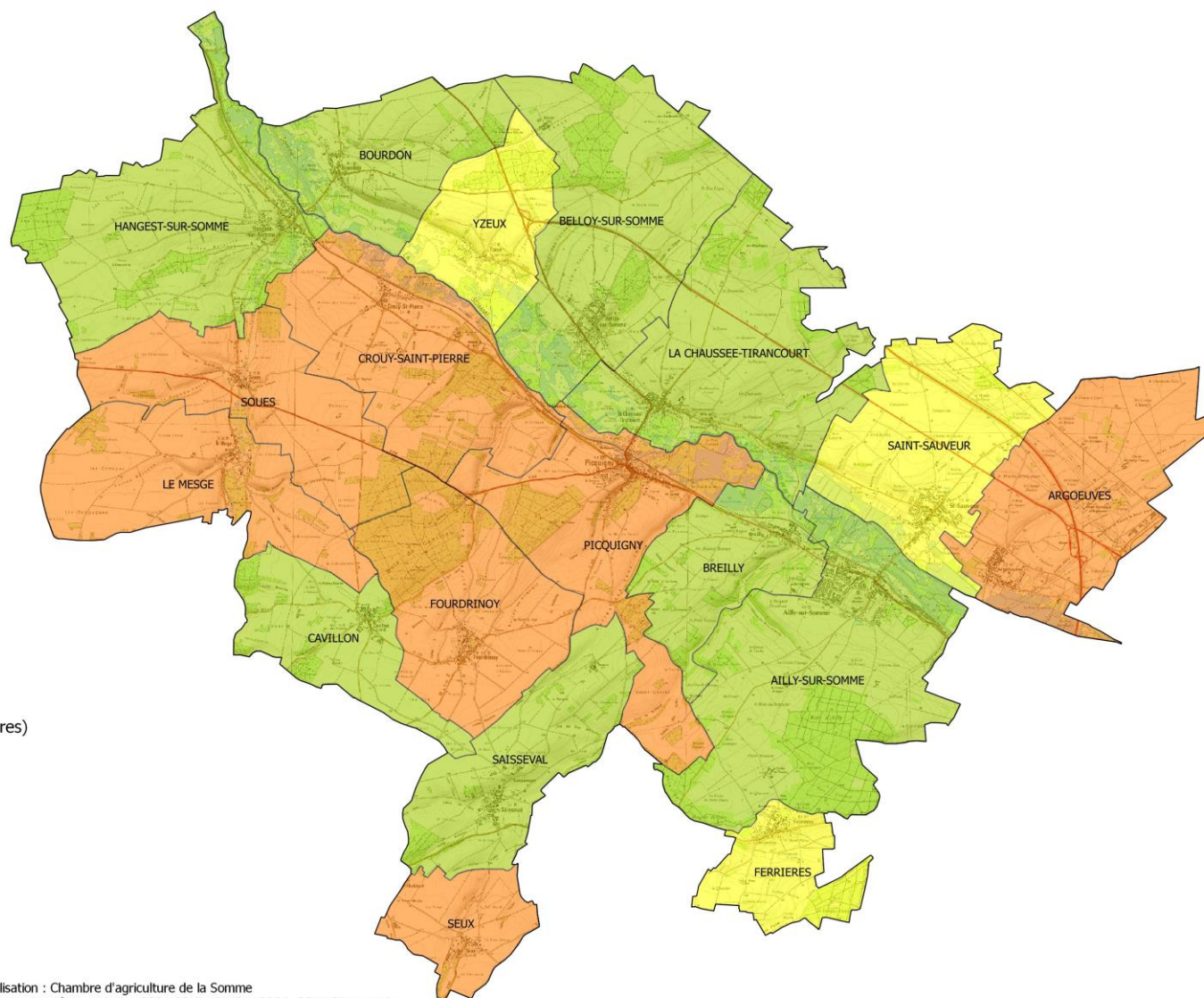


Communauté de Communes
OUEST AMIENS
Diagnostic agricole

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Communauté de communes Ouest Amiens

Enquête agricole PLUi CCOA

Orientation technico-économiques dominantes dans les communes



Orientations technico-économiques

- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Cultures générales (autres grandes cultures)
- Polyculture et polyélevage



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME



Communauté de Communes
OUEST AMIENS

Réalisation : Chambre d'agriculture de la Somme
Sources: Enquêtes agricoles CCOA 2015, ADUGA, CCOA, SCAN 25 copiright

B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures

L'Ouest Amiens (comme une grande partie du territoire du Grand Amiénois, région agricole du Plateau Picard) est historiquement⁵ un territoire de grandes cultures où les céréales prédominent largement. Les surfaces fourragères et notamment les superficies toujours en herbe sont aujourd'hui inférieures (5,20%) à la moyenne départementale (9,3%) tout en diminuant plus vite que la moyenne du département de la Somme.

○ Un système céréalier et oléagineux

Les surfaces emblavées en **céréales et oléo-protéagineux** sont prépondérantes puisqu'elles représentent plus de 75% de la SAU, ce qui est toutefois légèrement supérieur à la moyenne départementale qui est de 73%. Ces cultures alimentent l'industrie d'agrofourniture (semences, coopératives céréalères principalement...). Des points de collecte de céréales et de transfert sont positionnés à proximité immédiate des bourgs (coopérative NORIAP : La Chaussée Tirancourt, Seux, Saisseval et Bourdon..., Ets CHARPENTIER à Flixecourt...). Ces dépôts génèrent du trafic de marchandises au moment de la récolte et du transfert des denrées, mais également des périmètres de protection au niveau du bâti. Ces périmètres sont fonction du type de stockage : engrais, céréales, azote liquide...⁶.

Les **betteraves sucrières** ne représentent que 5 % (enquêtes CCOA 2015) des surfaces cultivées (9% pour le département de la Somme). Elles sont stockées à la récolte en « bout de champ » à l'automne pour être acheminées en sucrerie au plus tard début janvier. L'intégralité de cette culture sur l'Ouest Amiens est destinée à la coopérative sucrière TEREOS à BOIRY-SAINTE-RICTRUDE (Pas de Calais). Les surfaces emblavées ont diminué du fait de l'éloignement de la sucrerie et des coûts induits par le transport. Le principal problème posé par cette culture aujourd'hui est le stockage en bout de champs qui doit permettre un accès sécurisé pour les camions, en dehors des routes départementales, et stabilisé. L'enlèvement ayant lieu en parallèle de la **récolte**, les chemins ruraux d'exploitation ne garantissent pas un accès facile en raison des conditions climatiques aléatoires.

Les **fourrages** représentent 5% de la sole cultivée, soit 2% de moins que le département de la Somme. Les **prairies** ont fortement diminué puisque leur surface est passée de **3 180 ha** en 1979 à **1 395 ha** en 2010⁷, soit une diminution de 56% (graphique 4), alors que pour le département de la Somme la diminution a été de 43%. Ces prairies sont localisées aujourd'hui en fond de vallée (en zones humides) et dans les villages (en centre bourg ou à proximité immédiate). Cette évolution est à rapprocher de la diminution du nombre d'élevages bovins qui est passé de 285 élevages en 79 à 69 en 2010 avec un effectif total de têtes qui a été multiplié par deux entre 1979 et 2010. Cependant le cheptel bovin moyen a été multiplié par deux en 30 ans en moyenne par exploitation. La diminution du nombre d'élevages et donc de la surface en prairie a profité aux cultures céréalières et oléagineuse.

⁵ Comparaison des RGA 1979 à 2010.

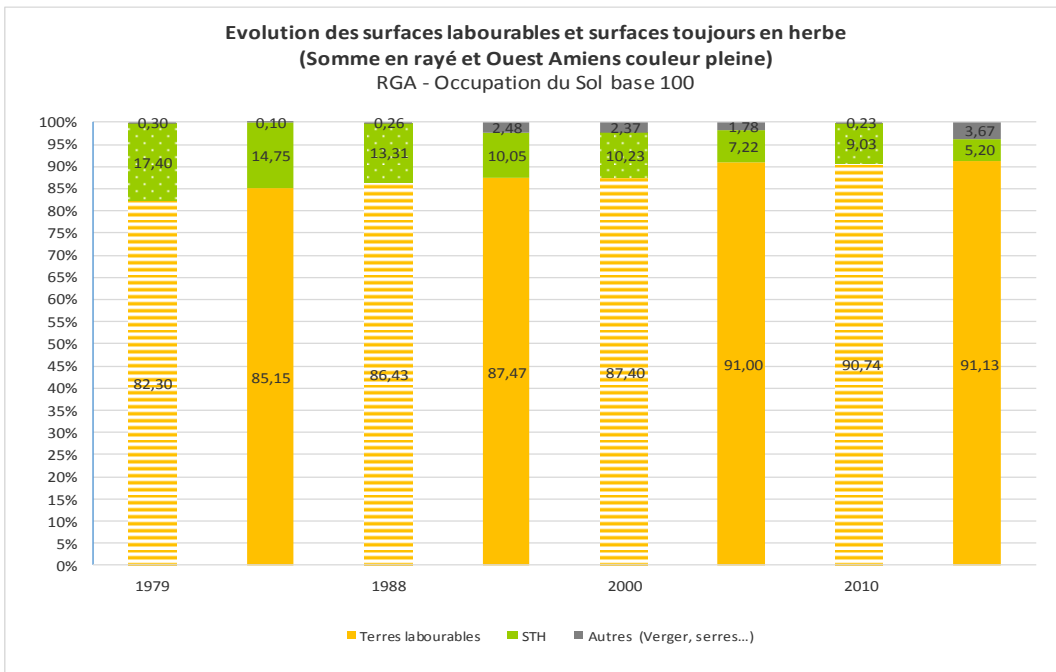
⁶ Les périmètres liés au stockage de céréales sont fonction des capacités de stockage des silos, du type d'installations et de leur hauteur. La distance réglementaire varie de 1 fois à 1 fois et demie la hauteur des installations selon le volume stocké avec un minimum de 10 à 25 m selon qu'il s'agit d'un stockage à plat ou en cellules.

⁷ RGA 2010

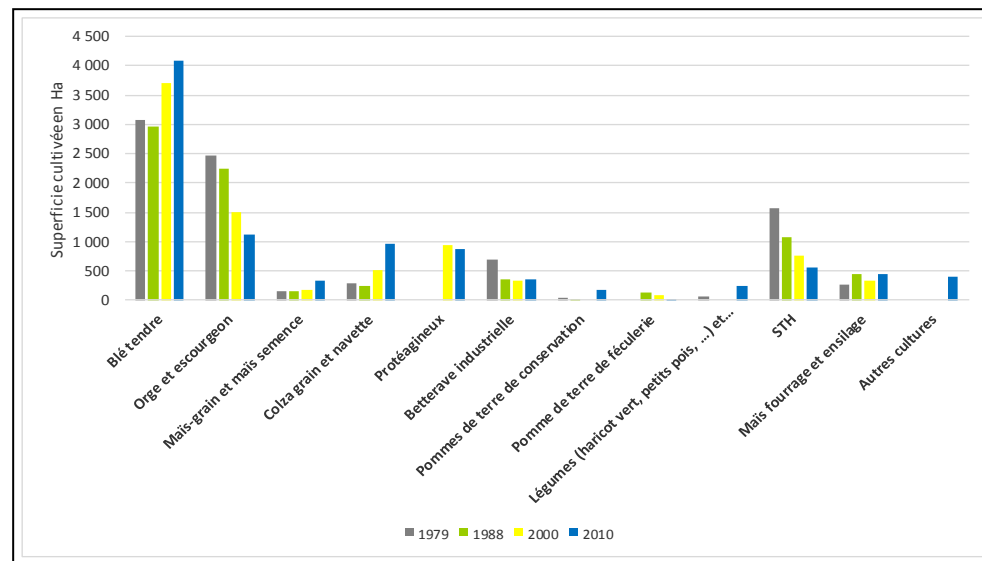
■ **75% de céréales, oléo-protéagineux**

■ **Près de 2/3 des surfaces en prairies a disparu en 30 ans**

Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et Ouest Amiens)

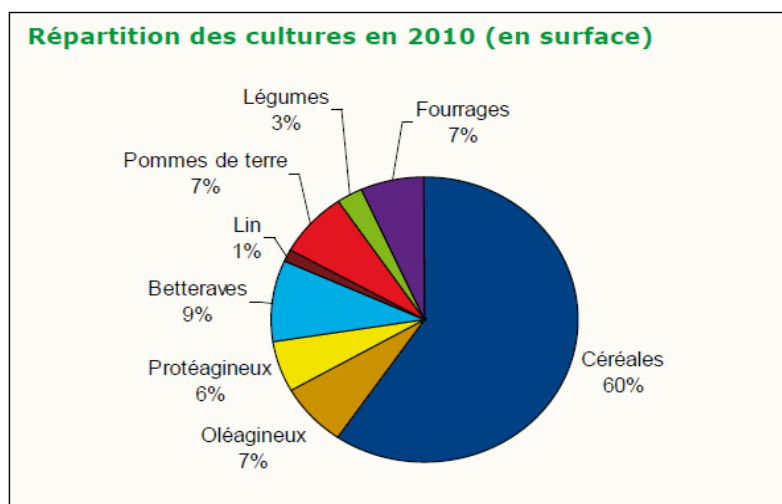


Graphique 5 . Evolution des cultures de l' Ouest Amiens 1979 et 2010)



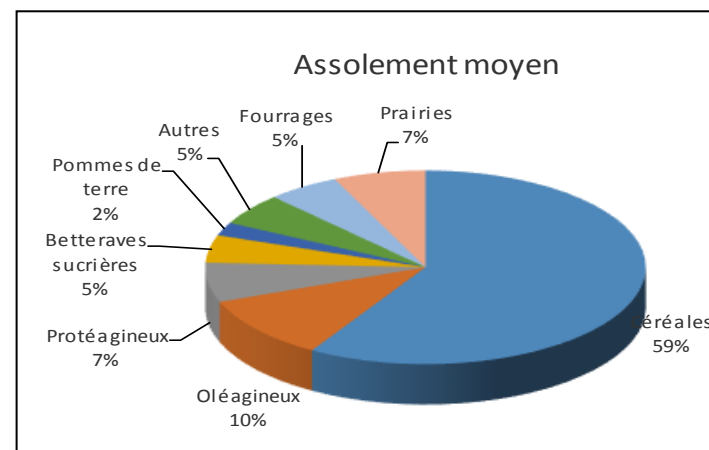
Sources : RGA

Graphique 6. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010



Sources : RGA 2010

Graphique 7. Assolement moyen des exploitations enquêtées



Sources : Enquête agricole « PLUi CCOA » 2015

■ Plus d'une exploitation sur deux a un élevage

Vaches allaitantes : vaches utilisées pour l'allaitement du veau sous la mère

■ Elevage bovin dominant 38 éleveurs bovins sur 59 élevages

■ 5 élevages porcins

○ L'Ouest Amiens un territoire d'élevage hors sol

55 % des exploitations ont un élevage sur le territoire de l'Ouest Amiens contre 53% pour le département de la Somme. Il s'agit majoritairement d'élevages bovins (38 élevages bovins sur 59 éleveurs) et plus particulièrement élevage allaitant (18 exploitations). L'élevage laitier est présent dans 15 exploitations.

L'élevage bovin plutôt orienté allaitant

Aujourd'hui, le territoire compte **38 élevages bovins** avec une dominance de l'élevage allaitant (23 élevages) pour un effectif moyen de 60 vaches (le double du cheptel moyen du département : 30 vaches allaitantes). L'élevage laitier (20 structures) est lui de taille plus modeste, 30 vaches en moyenne par exploitation, tandis que le département compte 60 vaches en moyenne par exploitation. L'importance du troupeau allaitant s'explique par son adaptation aux conditions de pâturage en zone humide (Vallée de la Somme) Le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par un peu plus de 3 entre 1979 et 2010 alors que pour la Somme, le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 2. Parallèlement le Cheptel par exploitation a été multiplié par 1,64 pour le l'Ouest Amiens, ce qui est pratiquement similaire à l'augmentation observée dans le département.

Une forte présence encore de l'élevage Porcin

5 élevages porcins ont été recensés par « *l'enquête agricole PLUi CCOA 2015* ». Leur nombre a été **divisé par 10 dans l'Ouest Amiens entre 1979 (65 élevages) et 2010 (6 élevages porcins)** comme dans le département de la Somme. Cependant, le cheptel moyen a été multiplié par un peu plus de 12 pour le département et par 33 sur le territoire de l'intercommunalité (en 1979 : 37 porcs en moyenne par exploitation contre 1230 porcs en 2010). Le principal débouché commercial est la grande distribution.

Des catégories d'élevages marginales : avicoles et ovins

Sur 101 exploitations rencontrées en 2015, 4 **ont un élevage avicole (Saisseval et Breilly)**. Il a largement diminué sur le territoire, passant de 168 unités en 1979 à 29 en 2010. Dans le même temps le cheptel moyen a été **multiplié par 3,7 (305 en moyenne en 1979 contre 1152 en 2010)**. Cette évolution est liée à la spécialisation des exploitations et notamment à une intensification des élevages. Sur les 4 élevages, 3 réalisent de la vente directe d'œufs (2 élevages BIO) et produit des poulets de chair industriels.

On dénombre **aujourd'hui 5 élevages ovins de petite taille**. Un seul élevage **de lapins de chair** subsiste sur le territoire. Une pisciculture spécialisée dans l'élevage de truites, a également été recensée sur le territoire.

L'activité équine est particulièrement présente : 6 exploitations ont une activité équine (2 centres équestres avec pension et élevages).

Cette forte présence d'exploitation d'élevages (1 exploitation sur deux) dans l'Ouest Amiens suppose une attention particulière lors de l'aménagement du territoire vis-à-vis des périmètres de réciprocité qu'engendre cette production. (Carte 5).

Carte 5. Exemples de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité

Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage dans l'Ouest Amiens et dans la Somme

	1979		1988		2000		2010	
Total Bovins	37	42	39	49	58	75	61	99
Total Volailles	305	256	266	290	1939	122	1152	NC?
Total Porc	83	51	177	98	507	246	1230	648
Total Ovin	54	38	16	32	s	44	39	81

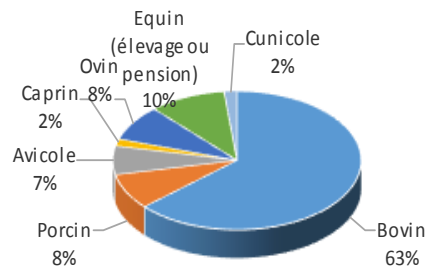
Source RGA 1979, 1988 et 2000,2010



Bâtiments d'élevage en centre bourg

Bâtiments d'élevage à proximité immédiate du bourg

Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans l'Ouest Amiens



Sources : Enquête agricole « PLUi CCOA » 2015

- Type de bâti agricole
- Atelier
 - Elevage bovin laitier
 - Elevage bovin allaitant
 - Elevage ovin
 - Elevage porcin
 - Bureau
 - Dependance
 - Fosse à lisier ou fumière
 - Local phytosanitaire
 - Habitation
 - Silo
 - Stockage azote
 - Stockage de matériel
 - Stockage de paille, foin
 - Stockage de production
 - Périmètre de 50 m induit par l'activité
 - Périmètre de 100 m induit par l'activité



Bâtiments d'élevage délocalisés

Les périmètres de réciprocité liés à l'activité d'élevage représentent, d'après les bâtiments recensés, 268 ha (et 76 ha en projet).

La règle de réciprocité : La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. Ainsi, en fonction de l'activité agricole et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire départemental ou Installation Classée Pour l'Environnement) **des périmètres de réciprocité** inconstructibles sont applicables : 30, 50, 100 et jusqu'à 500 m. Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles au cas par cas.

■ **22% des exploitants ont une double activité**

C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)

- **Le maraîchage : une activité en développement**

L'activité maraîchère est relativement développée sur le secteur puisque 3 **exploitations** ont développé une activité de maraîchage (légumes). Ils commercialisent principalement en vente directe sur leur exploitation ou sur les marchés. Avec le développement du e-commerce, ils développent une autre offre, notamment celle des paniers (regroupement de différents producteurs, proposition d'une gamme de produits) et de la restauration hors domicile.

- **Une diversification assez peu tournée vers l'hébergement touristique mais plutôt vers la vente directe.**

14 exploitants, soit 10% des exploitants, ont développé une activité de diversification sur leur exploitation (de type vente directe, accueil à la ferme, centres équestres, ou reconversion de bâtiments agricoles en logements locatifs).⁸

Pour certains il s'agit de leur activité principale, notamment les centres équestres. Pour d'autres il s'agit de valoriser le bâti qui n'est plus fonctionnel pour l'activité agricole, notamment par la location de salle pour des séminaires/mariages, gîtes et chambres d'hôtes, ou encore pension pour chevaux.

Concernant la valorisation de la production, **4 agriculteurs seulement ont déclaré réaliser de la vente directe** soit de volailles, œufs, viandes (volaille) ou légumes (pommes de terre...).

- **La pluriactivité pour conforter la viabilité de l'exploitation**

La pluriactivité concerne 27 exploitants (près du quart des exploitations). Les personnes rencontrées exercent principalement des activités para-agricoles. Certains réalisent de la prestation de services pour d'autres agriculteurs au sein de structures à part entière (entreprises de travaux agricoles) ; d'autres sont salariés dans d'autres exploitations agricoles, coopératives agricoles et enfin d'autres ont une activité différente de l'agriculture (professeurs, banquiers...).

Les motifs sont variables : jeune agriculteur en société avec ses parents qui a besoin d'un revenu complémentaire, superficie trop faible pour en vivre, simplification des cultures, maintien du patrimoine familial.

Ce qu'il faut retenir...

La polyculture a un poids économique prépondérant par rapport à l'élevage, même si une exploitation sur deux possède un élevage. Les cultures sous contrat (betteraves, pommes de terre, légumes...) sont minoritaires par rapport aux productions de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. L'activité d'élevage, et parallèlement les surfaces fourragères, ont diminué plus fortement dans l'Ouest Amiens que dans la Somme, et le cheptel moyen par exploitation augmente comme partout, toutes productions animales confondues. La diversification agricole est relativement peu présente sur le territoire. Par contre, la pluriactivité est importante, avec 22% des exploitants agricoles concernés.











⁸ L'activité de diversification représente 10% des exploitants agricole de Picardie, Agreste – recensement agricole 2010

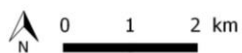
Carte 6. Localisation de la diversification agricole

Enquête agricole PLUi CCOA

Atelier de diversification

Légende

-  Accueil à la ferme
-  Autre diversification
-  Centres équestres et pensions de chevaux
-  Accueil à la ferme (projet)
-  Autres diversifications (projet)
-  Vente directe (autre)
-  Vente directe (légumes)
-  Vente directe (oeufs)
-  Vente directe légumes (projet)
-  Vente directe viande (projet)



La **diversification agricole** actuelle peut revêtir différentes formes et ne se limite pas à l'ajout d'un atelier de production. En effet, elle peut couvrir un autre domaine qui est celui des services à la population. Il s'agit de la combinaison de l'activité agricole et de prestations diverses envers la population locale ou touristique. Ainsi, la mise en place d'un gîte rural, de chambres et table d'hôtes, d'un locatif à l'année pour les étudiants ou encore l'accueil pédagogique sur l'exploitation sont considérés comme de la diversification pour l'agriculteur. Il s'agit d'un revenu complémentaire lié à l'exploitation agricole. Ainsi, apparaissent trois « catégories » : les activités offrant des prestations de loisir ou d'accueil (offre d'hébergement, de restauration, d'activités...), les activités liées directement à la production avec transformation et vente en circuits courts, et les activités de services (ayant trait à l'accueil du public, à l'animation du territoire, à l'environnement, à l'accueil pédagogique...).

3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?

Préambule >

Selon un constat national, les structures agricoles ont beaucoup évolué : le nombre d'exploitations et l'emploi direct diminuent, la tranche d'âge des 45-55 ans prédomine, les formes sociétaires se développent et des structures de commercialisation sont créées.

Constat et perspectives >

- Une exploitation sur deux a disparu depuis 1979

- Surface des exploitations multipliée par 2

- 2/3 des structures en individuelle

Structure unipersonnelle : avec un seul associé

A. Des exploitations qui s'agrandissent

Le territoire de l'Ouest Amiens enregistre une diminution des exploitations entre 1979 et 2010, de 243 à 133, soit une diminution de 45%. Cette baisse est légèrement inférieure à celle du département de la Somme. Cependant, durant cette même période la surface moyenne par exploitation a été multipliée par 2 pour passer de 40 ha à 87 ha sur l'Ouest Amiens.

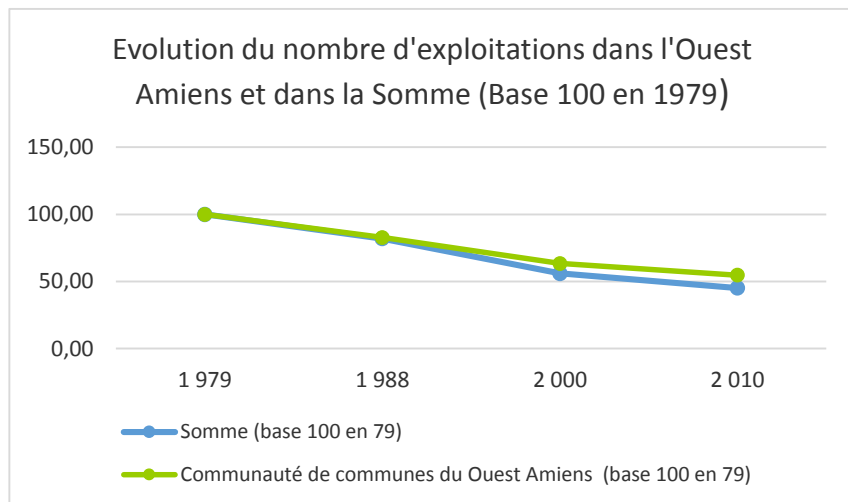
« L'enquête agricole PLUi CCOA 2015 » a révélé 107 entités (101 enquêtées et 6 non joignables) dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Par contre, 162 exploitants ou structures extérieures, viennent cultiver sur le territoire de l'Ouest Amiens (RPG 2011).

B. Augmentation des structures « sociétaires »

59 % des exploitations dont le siège se trouve sur le territoire sont encore sous forme individuelle et 41 % sous forme de structures sociétaires, avec une prépondérance pour les structures de type EARL unipersonnelles (26%) et les GAEC (9 %) en majorité des éleveurs et des SCEA (2%).

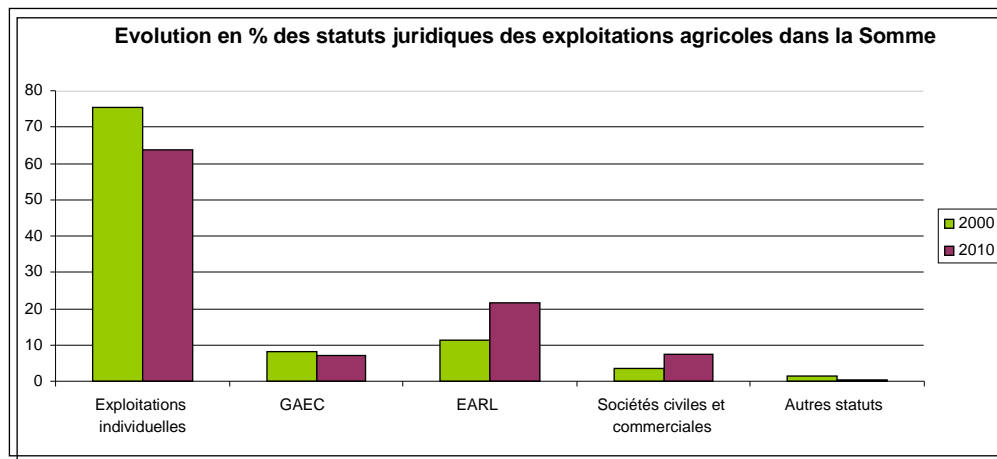
Sur le département de la Somme, en 2010, les exploitations individuelles représentent 63,8% des exploitations agricoles contre 75,5% en 2000. Les sociétés agricoles représentent 36,2% en 2010 contre 24,5% en 2000. Le glissement sensible des exploitations individuelles vers les EARL ou les sociétés civiles et commerciales est une mutation avant tout d'ordre juridique et fiscal car six sociétés sur dix sont unipersonnelles, c'est-à-dire que seul l'exploitant agricole gère la société (graphique 11).

Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et dans l'Ouest Amiens



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations



Sources : RGA 2000 et 2010

Statut de l'Exploitation individuelle (nom propre) : Ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

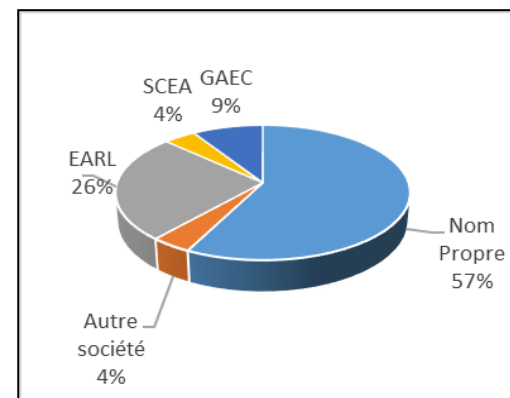
Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est réservé aux exploitants uniquement à part entière, **n'admet pas d'associés non exploitants**, peut être constitué entre deux époux.

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) peut être créée avec **un seul associé** exploitant, admet les associés non exploitants (apporteur de capitaux). **La seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50% du capital.**

Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure, peut-être constitué entre époux, **n'oblige pas les associés à être exploitants**, doit être constituée au moins de deux personnes.

Société à responsabilité limitée (SARL) est une société commerciale dont la responsabilité est limitée aux apports de capital.

Graphique 11. Structure juridique des exploitations



Sources : Enquête agricole « PLUi CCOA » 2015

C. Des chefs d'exploitations relativement agés mais dans la moyenne départementale

■ âge moyen : 50 ans

D'après « l'enquête agricole PLUi CCOA 2015 », la **moyenne d'âge** toutes exploitations confondues **atteint 50 ans** (cela ne prend pas en compte les associés non exploitants des structures de type EARL, SCEA, SARL). Les moins de 40 ans représentent 20% des chefs d'exploitations, les 40-50 ans et les 50-60 ans représentent respectivement 23 et 35%. **Les plus de 60 ans représentent 22%**. La part des **plus de 50 ans représente 57% des exploitants rencontrés**.

Au sein de ces structures, **on peut présumer d'un renouvellement de génération d'ici 10 ans pour 1 exploitation sur 2** (seul 2% ne connaissent pas leur successeur).

En 2010, la Somme compte 6 815 chefs d'exploitations et co-exploitants. 61% d'entre eux ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (17%) reste faible. Les plus de 60 ans représentent 22%. L'âge moyen des exploitants s'élève à 51 ans.

L'Ouest Amiens présente une population agricole assez similaire à celle du département.

D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)

En 2010, le territoire comptabilisait **173 Unités de Travail Annuel** en Agriculture (UTA)⁹. D'après l'INSEE, en 2007 l'emploi pour le secteur d'activité « agriculture » de l'Ouest Amiens représentait **8,3 % des emplois du territoire**, ce qui inclut tous les établissements dont l'activité principale est l'agriculture.

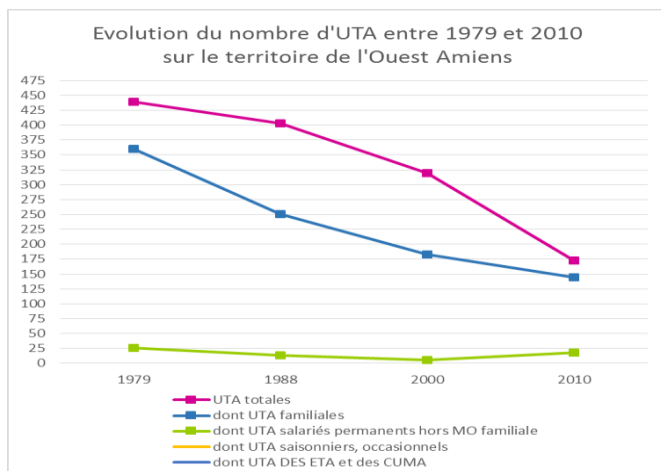
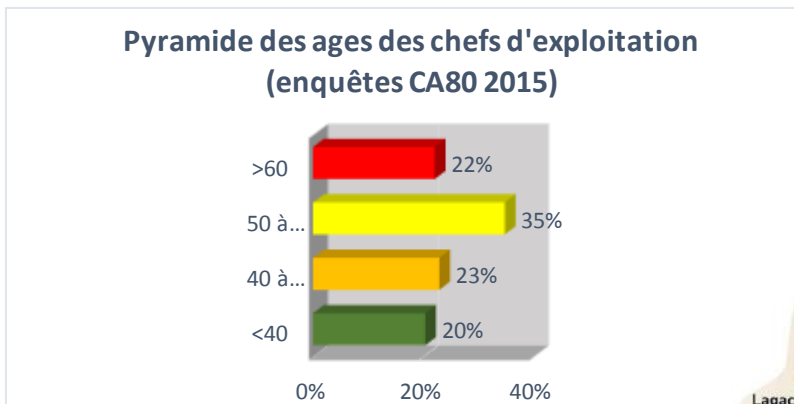
Le comparatif des RGA 2000 et 2010 révèle une diminution de **45,75% du nombre d'UTA** durant cette période dans l'Ouest Amiens. Cette évolution peut être imputée à la **modernisation, à la baisse du nombre des exploitations et au développement de la pluriactivité** (l'agriculteur est reconnu à titre secondaire sur son exploitation).

En revanche, il faut noter une certaine augmentation de la main d'œuvre salariée sur les exploitations entre 2000 (6 UTA) et 2010 (19 UTA). Cela peut être dû à la diminution de la main d'œuvre familiale sur les exploitations.

Dans la Somme, 11 260 actifs agricoles permanents travaillent dans les exploitations agricoles en 2010, représentant 8 550 UTA. En 2010, la main d'œuvre familiale assure 68 % du travail. L'emploi agricole a baissé de 23 % en 10 ans mais le nombre « *d'UTA salarié* » se stabilise.

⁹ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail. L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés



Sources : Enquête agricole « PLUi CCOA » 2015

Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme



Droits réservés Agro-Sphères

Une exploitation agricole génère 5 emplois¹⁰ dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agrofourniture ou alimentaires, vétérinaires...

¹⁰ APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/cles-de-lagriculture/ce-qui-faut-savoir/>)

■ 60 % des exploitations en développement

E. Des exploitations fondées sur des reprises familiales

90 % à 95 % des exploitations rencontrées se sont constituées à partir d'une reprise familiale.

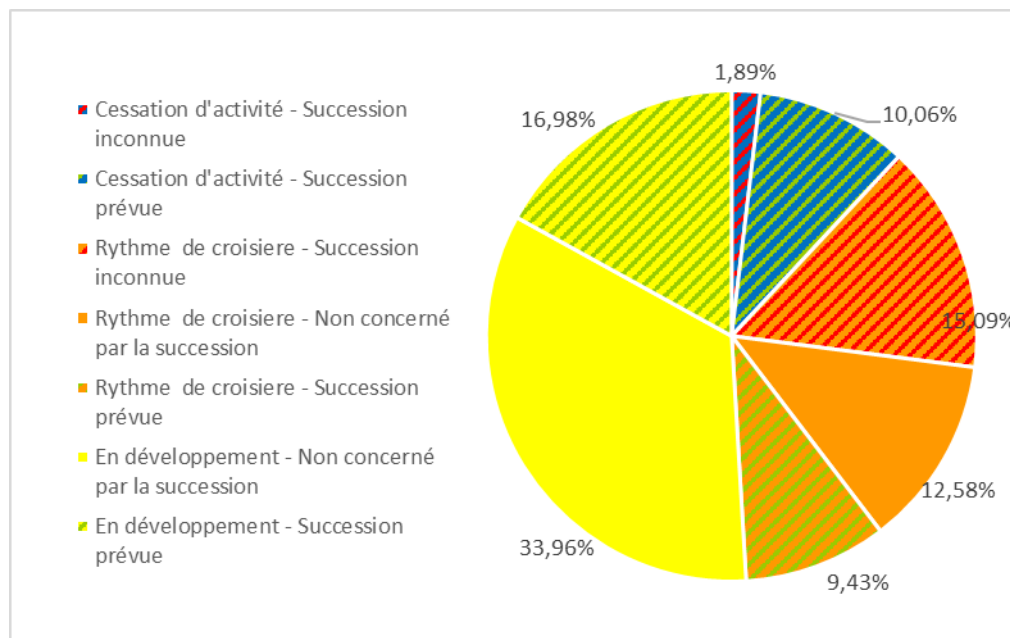
« L'enquête agricole PLUi CCOA 2015 » a révélé que dans 85 % des exploitations rencontrées le travail est assuré par le chef d'exploitation, son conjoint ou de la main d'œuvre familiale. La main d'œuvre familiale est difficilement quantifiable. En effet, le chef d'exploitation peut recevoir de l'aide de ses parents retraités, de l'aide régulière ou épisodique du conjoint bien que travaillant à l'extérieur ou encore une aide saisonnière des enfants. Les enfants qui reviennent travailler sur l'exploitation familiale en attendant la retraite des parents, sont soit cogérants d'une société soit salariés.

Au cours de l'enquête agricole les exploitations rencontrées ont été classées en 3 catégories (graphique 13) : en développement, en rythme de croisière et en cessation prochaine d'activité. Ces catégories ne sont pas forcément liées à l'âge des exploitants agricoles. En effet, il s'agit plus de stratégie d'entreprise. Par exemple, une société ayant un gérant de 60 ans et l'autre de moins de 40 ans, aura une stratégie différente d'une exploitation individuelle sans successeur connu. Ainsi, **51% des exploitations se disent en développement, 37% en rythme de croisière et seulement 12 % en attente de cessation**. Sur les 12% en cessation d'activité prochaine, 2% n'ont pas un repreneur connu.

Ce qu'il faut retenir ...

Le nombre d'exploitations sur l'Ouest Amiens a **diminué de 45%** entre 1979 et 2010. **269** entreprises agricoles cultivent le territoire, **107 entités** juridiques y ayant leur siège d'exploitation. **Les structures individuelles, à 59% du total, sont encore bien représentées sur le territoire**. L'âge moyen des exploitants et co-exploitants est de 51 ans. D'ici 10 ans, 1 exploitation sur 2 devrait présenter un renouvellement de génération. 12% des exploitations sont en phase de cessation d'activité, dont 2% n'ont pas de repreneur connu.

Graphique 13. Vision de l'exploitant sur l'état d'évolution de son exploitation



Sources : Enquête agricole « PLUi CCOA » 2015

Coût d'une installation moyenne :

Le coût d'une installation est très aléatoire ; **en 5 ans il a quasiment doublé (46%)**. En 2010, le coût global moyen d'installation est de 363 800 euros. Il a fortement progressé ces dernières années (195 000 € en 2006, 260 000 € en 2009). Ce coût dépend de plusieurs facteurs :

- cadre familial ou non
- situation géographique
- installations
- des droits à produire...

En 2012, sur 40 installations dans la Somme, la moyenne était la suivante : polyculture-élevage laitier 4 013 €/ha, polyculture-élevage allaitant 2 660 €/ha, Polyculture 3 137 €/ha et Polyculture-diversification 4 206 €/ha.

Source : Service installation de la Chambre d'Agriculture de la Somme, ORIAGRI. Installations réalisées dans le cadre d'aides.

La « ferme Ouest Amiens »

Une activité économique peu diversifiée dans l'activité touristique et plutôt pluriactive

- Des exploitations de plus en plus importantes mais des structures qui restent familiales
- Une population relativement vieillissante ; 1 exploitation sur 2 verra un renouvellement générationnel ou un regroupement d'ici 10 ans
- Des formes individuelles encore bien présentes (59%)
- L'activité de diversification qui est relativement peu présente et peu de projets en ce sens.
- Les exploitants privilégient la pluriactivité (25%) comme source complémentaire de revenu.
- Il est très fortement improbable que des terres soient abandonnées ou délaissées à l'avenir sauf pour les prairies en zones humides en cas d'arrêt de l'élevage.

Un territoire structurellement tourné vers les filières longues (de commercialisation)

- 77% du territoire a une vocation agricole avec une prédominance des grandes cultures
- Des infrastructures de collecte de marchandises sur le Ouest Amiens ou à proximité, et une proximité d'agro-industries fortes (coopérative agricole céréalière, laiterie...).

Des bâtiments agricoles encore fortement imbriqués dans les centres bourg

- une exploitation sur deux possède un élevage
- 268 ha de surfaces en périmètre de réciprocity lié à l'activité d'élevage.
- 52 projets d'exploitation : bâtiments de stockage, extension de bâtiments d'élevage...

Des enjeux liés à la consommation de foncier agricole

- L'urbanisation de terres agricoles est synonyme d'une perte définitive de valeur agronomique, ce qui peut parfois remettre en cause la viabilité économique de l'exploitation.

Des enjeux liés à l'évolution de l'activité agricole et au territoire

- Les évolutions des pratiques agricoles (stockage de production, extension de bâtiment d'élevage, engins agricoles de plus en plus imposants...) rendent les anciens bâtiments obsolètes et coûteux en entretien.
- Le développement de nouvelles filières, notamment les circuits courts ou l'accueil à la ferme, génère des modifications du bâti qu'il faut pouvoir accompagner.

Des enjeux liés à la forte imbrication des corps de ferme dans les centres bourgs

La présence des corps de ferme en centre bourg correspond à une dimension historique, culturelle et patrimoniale de l'agriculture.

- Les périmètres de réciprocité peuvent limiter la constructibilité de certaines dents creuses au sein des villages ou limiter l'extension des installations d'élevage au sein des bourgs.
- La proximité entre les habitations et les élevages peut générer des conflits de voisinage liés aux bruits, aux odeurs,....

Des clefs pour le projet

Eléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Des problématiques à considérer

➤ **Concilier développement économique et développement résidentiel**

- Pérenniser et permettre le développement des activités agricoles existantes
- Répartir au mieux le développement résidentiel

➤ **Anticiper la cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux**

- Faciliter le quotidien de chacun afin d'éviter les conflits d'usages et permettre une pratique rentable et raisonnée de l'activité agricole
- Prendre en compte le développement du locatif dans des bâtisses existantes où les emplacements de parking ne sont pas prévus

➤ **La circulation un sujet qui peut exacerber les conflits d'usage**

- Eviter la détérioration du mobilier urbain (lorsqu'il n'est pas adapté)
- Eviter les détours pour les exploitants agricoles
- Permettre la cohabitation aux heures de pointe

Les questions soulevées

- Quelles extensions possibles pour les élevages en centre bourg ou à proximité immédiate ?
- Comment favoriser le dialogue entre la profession agricole et les habitants ?
- Comment prendre en compte les circulations agricoles en toute sécurité ?

REGARDS D'ACTEURS

Des regards différents en fonction des communes

- Contrairement aux autres intercommunalités se ne sont pas les communes les plus proches d'Amiens qui subissent le plus de contraintes notamment celles des nouveaux arrivants qui ne connaissent pas forcément l'activité agricole
- Les communes à proximité d'Ailly-sur-Somme, Picquigny, la Chaussée-Tirancourt et des voies à grande circulation : une circulation difficile.
- Les communes plus rurales : des villages plus paisibles pour les agriculteurs.

Des thématiques récurrentes

- La question de l'entretien du territoire
 - o les chemins de remembrements
 - o les tours de ville
- Les circulations agricoles au centre des problématiques
 - o le mauvais stationnement récurrent des habitants
 - Difficulté de circuler avec les engins agricoles
 - Difficulté pour sortir de l'exploitation
 - o Le stockage des betteraves sucrières
- Des préoccupations environnementales et sanitaires
 - o La vallée de la Somme un atout à préserver
 - o Prise de conscience du monde agricole de l'impact des phytosanitaires et des risques d'érosion des sols : adaptation des pratiques (mise en place de bandes enherbées, haies, labour non systématique, équipement matériel, équipement d'aires de lavage, PEA..)
 - o la crainte de l'opposition systématique aux projets de développement de type méthanisation, agrandissement des élevages sans prise en compte de la plus-value apporté au territoire.

Table des illustrations

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations entre le département et le territoire de l'Ouest Amiens	6
Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage dans l'Ouest Amiens /Graphique 3. Mode de faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés	6
Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et Ouest Amiens/Graphique 5 . Evolution des cultures de l' Ouest Amiens 1979 et 2010)	12
Graphique 6. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010	12
Graphique 7. Assolement moyen des exploitations enquêtées	12
Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans l'Ouest Amiens	14
Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et dans l'Ouest Amiens	18
Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations/Graphique 11. Structure juridique des exploitations	18
Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés	20
Graphique 13. Vision de l'exploitant sur l'état d'évolution de son exploitation	22
Carte 1. Pédopaysages du Ouest Amiens	4
Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles.....	4
Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles	8
Carte 4. Orientation technico-économique des communes	10
Carte 5. Exemple de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité.....	14
Carte 6. Localisation de la diversification agricole.....	16
Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme.....	20
Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données	6
Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage.....	14
Contribution de la Chambre d'agriculture de la somme à l'état des lieux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ouest Amiens	
Rédaction et mise en forme : Chambre d'agriculture	
Cartographie et illustrations : Chambre d'agriculture de la Somme Juillet 2014	
Crédits photos : Conseil général, Chambre d'agriculture de la Somme	